

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

R-023-02-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE JANVIER 2025

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2025.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JANVIER 2025

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de décembre est de : 92 857.46 \$

R-024-02-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de janvier 2025.

7- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°231-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°151 ENCADRANT LA COLLECTE SÉLECTIVE

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Roger Côté, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement N°151-1996 encadrant la collecte sélective.

QU'un projet de règlement est présenté séance tenante et disponible pour consultation au bureau municipal.

8- PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°232-2025 | TRAVAUX GOSFORD SEGMENT 7

Monsieur Kévin Champagne, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 232-2025 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Gosford Nord segment 7.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

- Dépose le projet du règlement 232-2025 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord segment 7.

9- AVIS DE VACANCES | SIÈGE NO.1

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal siège no.1 est désormais vacant.

Puisque nous sommes à moins d'une année des élections générales, le siège no.1 demeurera vacant jusqu'aux prochaines élections le 2 novembre 2025.

10- SOUTIEN FINANCIER | MUSÉE DU BRONZE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Musée du Bronze d'Inverness demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2025 pour la continuité et l'évolution de leurs activités ;

R-025-02-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 7 225 \$ au Musée du Bronze pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- SOUTIEN FINANCIER | LES HABITATIONS AMBROISE-FAFARD

R-026-02-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 6 131.37 \$ à la Résidence Ambroise-Fafard pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | CHEMIN DES CÈDRES

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2025 ;

R-027-02-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 021.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du chemin des Cèdres pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉ | RUE CHAMPÊTRE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé rue Champêtre pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2025 ;

R-028-02-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 794.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la rue Champêtre pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | ROUTE DU LAC-JOSEPH

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents des chemins privés route du Lac-Joseph et chemin de la Chapelle pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2025 ;

R-029-02-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 7 552.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Lac-Joseph et du chemin de la Chapelle pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2025 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS | SECTEUR BELLEVUE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents des chemins privés du secteur Bellevue pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2025 ;

R-030-02-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 5 435.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du secteur Bellevue pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2025 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉ | ROUTE DU DOMAINE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé route du Domaine pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

CONSIDÉRANT le budget de la Municipalité pour l'année 2025 ;

R-031-02-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 205.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Domaine pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2025 ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- PARTICIPATION FINANCIÈRE | ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2025 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

R-032-02-2025 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 280 \$ à l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph pour des dossiers touchant la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | ARLPHCQ

ATTENDU QUE l'ARLPHCQ est un organisme qui a pour mission de coordonner le financement des différents organismes procurant des loisirs pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec ;

ATTENDU QU'une aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de l'Érable est demandée afin d'aider ces organismes à fournir des activités à nos citoyens ayant une incapacité de tout genre et ainsi leur permettre d'avoir une vie active et heureuse ;

R-033-02-2025 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de verser 100 \$ pour soutenir l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour le maintien de l'offre en loisir des gens de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE CIMETIÈRE ST-ANDREW'S

CONSIDÉRANT QUE le St-Andrew's Cemetery Committee demande la participation financière de la Municipalité pour l'entretien et l'amélioration du cimetière St-Andrew's ;

R-034-02-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal d'Inverness accepte de verser un montant de 250.00 \$ afin de les supporter pour l'entretien et le maintien du cimetière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- VENTES POUR TAXES 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

R-035-02-2025 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, avant le 10 mars 2025, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère publique, conformément aux articles 1022, et suivants du *Code municipal du Québec*, pour

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

DE NOMMER M. Michael Gagné comme représentante pour enchérir au nom de la Municipalité à l'enchère publique qui se déroulera au bureau de la MRC de L'Érable le 4 juin 2025 ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC et au Centre de services scolaire.

Propriétaire(s)	Matricule	Lot(s)	Taxes municipales dues (capital et intérêts au 2 avril 2025)	Frais divers	Total
Frédéric Bédard	2425-05-4827	5661299	6 509.01 \$	100 \$	6 609.01 \$
Diane Smith	3024-37-3487	5834650	1 298.72 \$	100 \$	1 398.72 \$
Cindy White	3425-48-4090	5834751	2 360.16 \$	100 \$	2 460.16 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- CHAUFFEUR DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la démission de M. Guy Laflamme ;

R-036-02-2025 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la démission de Monsieur Guy Laflamme comme chauffeurs de camion de déneigement et poursuivre ses recherches de chauffeur pour le reste de l'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- DÉPÔT | RAPPORT GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la directrice général et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2024 concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. Le document sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

23- DÉCLARATION DE LA COMPÉTENCE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC AGRIRECUP POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES À LA MRC DE L'ÉRABLE

ATTENDU QUE le 15 juin 2022, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs a assujetti les produits agricoles au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE) ;

ATTENDU QU'un programme de récupération et de valorisation a été mis en œuvre le 30 juin 2023, tel qu'exigé à l'article 53.1.10 du RRVPE ;

ATTENDU QU'en vertu du RRVPE, l'organisme de gestion reconnu (OGR) par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs est AgriRÉCUP ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

ATTENDU QUE la MRC est tenue de signer une entente de partenariat avec l'OGR pour que les municipalités puissent continuer de collecter les plastiques agricoles chez les agriculteurs de leur territoire ;

ATTENDU QUE les agriculteurs souhaitent avoir un service de collecte directement sur leur site ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness possède actuellement la compétence en matière de gestion des matières résiduelles (excluant la collecte sélective) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC considère opportun de continuer d'offrir la collecte chez l'agriculteur par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroy (municipalités participantes) pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a fait parvenir une entente ayant pour objet la délégation à la MRC de L'Érable de la compétence des municipalités participantes pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP ;

R-037-02-2025 Proposé par le conseiller Roger Côté

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Inverness l'Entente intermunicipale pour la signature d'une entente de partenariat avec AgriRÉCUP de la MRC de L'Érable 2025-2028 ;

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de L'Érable et aux 10 municipalités locales de ladite MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- CONTRAT DE LOCATION DU LOT 5 833 986

R-038-02-2025 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de location pour une année supplémentaire pour la partie du lot 5 833 986 au coût de 1 100\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- VARIA

A- POSTES CANADA

➤ Point reporté

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

27- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-039-02-2025 Proposé par le conseiller M. Kevin Champagne

QUE la séance soit levée à 20 h 05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 février 2025

Maire suppléant

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière